

Plan de formation : élaborer et mettre en œuvre le développement des compétences

(1/1)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 journée
Distanciel : 2 demi-journées
Soit 7h au total

PRIX

Présentiel / Distanciel :
790 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne en charge de l'administration du personnel et notamment de la formation au sein d'une TPE / PME ou d'une grande entreprise : DRH, RRH, responsable formation, responsable paie, etc.
- Managers et dirigeants de petites entreprises ayant besoin de connaître les règles de base en matière de formation professionnelle

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Être en mesure de construire, présenter et déployer le plan de développement des compétences adapté à l'entreprise.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

CONSTRUIRE UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ADAPTÉ À L'ENTREPRISE ET À SES COLLABORATEURS

- Analyser et recenser les besoins collectifs et individuels en formation
- Identifier les actions de développement des compétences

PRÉSENTER LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES AU COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE

- Répondre aux obligations légales de l'employeur vis-à-vis du CSE
- S'appuyer sur le CSE dans l'élaboration du Plan de développement des compétences

DÉPLOYER LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

- Identifier les bénéficiaires
- Choisir et travailler avec les organismes de formation

ENVOYER LE COLLABORATEUR EN FORMATION

- Former le collaborateur dans et hors temps de travail
- Suivre le collaborateur à l'issue de la formation

